

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SULLI

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention aux associations Automne Musical et La Poste aux Chevaux

La Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, au titre de ses compétences, peut apporter son soutien aux associations organisatrices de festivals à fort rayonnement.

Deux d'entre elles ont déposé une demande d'aide financière complémentaire, à titre exceptionnel.

« La Poste aux Chevaux », organisatrice du festival « Aux Ormes Mozartiens », a conduit un programme exceptionnel à l'occasion de ses dix ans, les 7, 8 et 9 juillet 2017. Le budget du festival est de 33 130 €. Grand Châtellerault a déjà versé une subvention de 1 500 €. Afin de faire face au désengagement d'un financeur, et à la dépense exceptionnelle liée à la dixième édition, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

« Automne Musical » propose l'organisation d'un concert de prestige et unique réunissant les trois directeurs artistiques des manifestations « Les vacances de Monsieur Haydn », « Aux Ormes Mozartiens », et « Automne Musical », le 22 octobre 2017, au théâtre Blossac. Le budget prévisionnel de ce concert est de 8 800 €.

* * * * *

VU l'article III.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au soutien aux acteurs culturels ayant une activité contribuant au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 10 avril 2017 relative à l'attribution de subventions à divers organismes,

CONSIDERANT que l'intérêt, pour la collectivité, de soutenir les festivals qui participent à l'attraction du territoire de Grand Châtellerault,

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°10

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association « La Poste aux Chevaux » une subvention complémentaire de 1 500 € au titre de l'année 2017,
- d'attribuer à l'association « Automne Musical » une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 5 000 € au titre de l'année 2017,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne budgétaire 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER